

Dossier
de presse



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

12 novembre 2025



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr

Communiqué de **PRESSE**

"Notre assemblée crée des ponts là où d'autres construisent des murs."

La présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté, Élise Moreau et les conseillères et conseillers se sont réunis hier à Dijon. Ils ont adopté trois avis sur les rapports soumis par l'Exécutif régional et une contribution à la feuille de route sur l'eau.

Dans son discours introductif, la Présidente a préféré faire un focus sur ce qui unit et fait la force de l'assemblée du CESER, plutôt que de s'attarder sur ce qui divise. En effet, la crise de la confiance démocratique traduit un besoin profond de collectif, de dialogue, d'écoute, ce qui constitue l'ADN du CESER. **"La diversité des organismes qui composent le CESER pourrait être source de tensions. Pourtant, grâce à notre capacité d'écoute, à notre volonté de dialogue et à notre goût du débat, nous parvenons à dépasser les clivages. Nous faisons vivre ce que trop peu réussissent aujourd'hui : construire du consensus, collectivement, avec pour unique boussole l'intérêt général."**

La Présidente a également valorisé l'intelligence collective de la relation entre le CESER et la Région, qui a permis au CESER de contribuer en amont à la feuille de route sur l'eau.

La présence des vice-présidents de la Région Michel Neugnot et Nicolas Soret traduit l'intérêt de la collectivité régionale vis-à-vis des travaux du CESER.

Dans leur avis sur les orientations budgétaires 2026 de la Région, **les conseillères et conseillers qualifient de "prudentes", les orientations dictées par des choix de gestion contraints.**

Gilles Curtit, représentant la CCIR, a été élu Président de la commission Finances-Europe, en remplacement de Sylvain Marmier, démissionnaire, qui poursuit toutefois son mandat de conseiller.

Contact :

Valérie Marcand - chargée de communication

valerie.marcand@bourgognefranche-comte.fr - 03 81 61 64 78

Synthèses des avis adoptés

Des orientations prudentes dictées par des choix de gestion contraints

Les **orientations budgétaires 2026** s'inscrivent à nouveau dans un contexte contraint et incertain dont la principale inconnue concerne les incidences du projet de loi de finances 2026. Toutes les collectivités locales seront appelées à contribuer au redressement des comptes publics. L'impact pour la Région est actuellement estimé à 55 M€.

Dans son avis, le CESER dresse le constat que les Régions n'ont plus les capacités financières d'exercer leurs compétences dans de bonnes conditions et que cette situation risque de s'aggraver compte tenu des besoins en investissement massifs nécessaires pour répondre aux obligations d'aménagement et de développement durable des territoires. Il formule des observations relatives aux différentes politiques régionales.

Retrouvez l'intégralité de l'avis

Les actions doivent être hiérarchisées selon leur impact positif en matière de développement durable

Obligatoire, le **rapport de développement durable 2024-2025** présente la situation du Conseil régional en matière de développement durable.

Dans son avis, le CESER souligne l'intérêt de disposer en parallèle de ce rapport, d'une nouvelle notation extra-financière comme en 2019. Il préconise également quelques améliorations dans la structuration du document pour le rendre plus compréhensible et pour mieux apprécier les évolutions.

Retrouvez l'intégralité de l'avis

L'égalité salariale demeure un enjeu majeur de l'égalité professionnelle

Le **Rapport égalité femmes-hommes 2025 et plan d'égalité professionnelle 2026-2028** fait état des inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité. Il propose un nouveau plan égalité professionnelle 2026-2028 et présente les politiques publiques menées pour favoriser l'égalité de genre.

Dans son avis, le CESER considère que l'égalité salariale au sein de la collectivité **demeure un enjeu majeur et appelle à un renforcement du travail sur la mixité des métiers, l'évolution et l'accompagnement professionnels et sur les analyses des situations d'inégalité**. Les inégalités sont significatives s'agissant de la santé au travail, et compte tenu du vieillissement des agents et de l'usure professionnelle, le CESER interroge la Région sur la mise en place d'outils de prévention dédiés au handicap. Il préconise aussi d'intégrer la monoparentalité dans l'élaboration d'actions en faveur de l'égalité professionnelle.

Le CESER salue l'amélioration en faveur de l'égalité femmes hommes portée par le nouveau plan Égalité professionnelle 2026-2028 qui nécessiterait néanmoins des moyens dédiés et identifiés.

Retrouvez l'intégralité de l'avis

Synthèse de la contribution adoptée

La consolidation de la gouvernance régionale et locale de l'eau est fondamentale

La **feuille de route sur l'eau 2024-2027** matérialise la définition d'une véritable politique régionale sur l'eau et les milieux aquatiques, un cadre stratégique propre au Conseil régional. L'objectif est de "décliner l'ensemble des enjeux liés à la ressource dans les différentes politiques sectorielles de la Région".

Dans sa contribution, le CESER formule plusieurs préconisations concernant diverses thématiques dont la consolidation de la gouvernance régionale et locale de l'eau, la cohérence stratégique et la lisibilité de la feuille de route ainsi que la mobilisation du réseau des lycées. Pour le CESER, la feuille de route constitue une première étape fondamentale de prise de conscience de la Région sur son rôle en la matière. Le CESER suggère de poursuivre les réflexions pour aller plus loin dans la concrétisation des ambitions.

Retrouvez l'intégralité de la contribution

Discours de la présidente Élise Moreau

Retrouvez le discours



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
Orientations budgétaires pour 2026

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les orientations budgétaires 2026 intègrent le dernier projet de loi de finances qui prévoit une contribution de 4,6 Md€ des collectivités locales au redressement des comptes publics, soit un montant évalué à 55 M€ pour la Région BFC. À ce stade, la Région envisage 15 M€ d'économies sur les dépenses de fonctionnement et une dégradation maîtrisée des ratios financiers, en 2026, dans la limite des bornes fixées par le plan de mandat 2021-2028.

Dans ce contexte contraint, les orientations budgétaires 2026 déclinent les trois axes du plan de mandat (emploi / transitions écologiques et énergétiques / solidarité et fraternité) et les engagements pris par le président de Région lors de son discours d'investiture du 5 septembre 2025 (sécurité / fiertés régionales / mutuelle santé régionale / sécurité sociale alimentaire / simplification et proximité des politiques régionales).

Avis du CESER

Repenser le modèle de financement des Régions en intégralité

Les orientations budgétaires s'inscrivent à nouveau dans un contexte de plus en plus contraint et incertain.

La principale inconnue concerne les incidences du projet de loi de finances 2026. À ce stade, ce projet de loi prévoit une nouvelle fois que l'ensemble de la sphère publique (État et ses opérateurs, collectivités locales...) participent au redressement des comptes publics, compte tenu du niveau très élevé de la dette (3 305 Md€ soit 113 % du PIB) et du déficit public (169 Md€ soit 5,8 % du PIB), en France.

Les collectivités locales devraient fournir un effort de 4,6 Md€ en 2026, au regard des motifs suivants : I. Les dépenses locales représentent 20 % du total des dépenses publiques. II. Les Régions, Départements, Communes et EPCI bénéficient d'importants transferts de fiscalité et de dotations d'État qui atteignent 105 Md€ sur un total de 330 Md€ de dépenses locales. Et pourtant les collectivités territoriales représentent une part réduite du déficit public, de l'ordre de 7 %.

Les Régions seront ainsi appelées à participer à cet effort budgétaire. L'inconnu réside dans le niveau de contribution définitif.

Pour autant, les Régions n'ont plus les capacités d'exercer leurs compétences dans de bonnes conditions, compte tenu d'une absence de marges de manœuvre en matière de ressources. Le modèle de financement des Régions reste en effet la problématique centrale. Ce modèle est à bout de souffle. Cette situation résulte notamment des facteurs suivants.

Premièrement, de nouvelles compétences ont été attribuées aux Régions sans leur donner les moyens suffisants de les exercer pleinement. Plus les Régions ont obtenu de compétences, et plus elles ont perdu de marges de manœuvre. Les lois de décentralisation ont progressivement transformé les Régions en "organismes déconcentrés de gestion", en charge de mettre en œuvre des politiques publiques avec des capacités décisionnelles devenues extrêmement limitées. La Région a accepté de prendre en charge la gestion du FEADER au 1^{er} janvier 2023. Ce transfert de gestion du FEADER est particulièrement illustratif de cette dynamique d'ensemble car il a généré des dépenses supplémentaires (hausse des cofinancements régionaux et surcoût lié aux recrutements de personnel).

Deuxièmement, le panier de ressources des Régions a été modifié en profondeur ces dernières années, réduisant leur pouvoir budgétaire et leur degré d'autonomie fiscale, entravant ainsi le principe fondamental de libre administration. À ce titre, le projet de loi de finances 2026 comporte une disposition qui devrait encore diminuer les marges de manœuvre des

Régions dans les prochaines années. Cette disposition consiste à transformer la recette de la TVA (recette dynamique) en une dotation globale de fonctionnement (recette figée). Cette proposition législative est un acte politique majeur pour les Régions. Il aura un impact important puisque le produit de DGF sera reconduit chaque année, ce qui amoindrira encore le potentiel dynamique des recettes de fonctionnement et la capacité d'autofinancement des investissements.

Enfin, les Régions font face à une hausse importante de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement, notamment du fait que les compétences régionales sont très sensibles à l'inflation.

Ces évolutions structurelles et conjoncturelles ont fragilisé le triptyque "Compétences / Ressources / Moyens", avec quelques fois des déséquilibres très marqués entre les prérogatives et la capacité des Régions à les exercer effectivement.

Cette situation paradoxale risque de s'aggraver à l'avenir compte tenu des besoins en investissement massifs auxquels les Régions devront faire face pour répondre aux obligations d'aménagement et de développement durable des territoires. Sans ressources nouvelles ou sans possibilité d'autonomie fiscale, les Régions ne pourront pas financer ces investissements. Deux exemples illustrent bien ce paradoxe : I. Les besoins en investissement pour la transition énergétique et écologique. II. Les besoins en investissements ferroviaires (lignes de desserte fine des territoires).

Cependant, la mise en place d'une nouvelle fiscalité régionale constitue une option peu probable - voire inopportune - au niveau national.

D'une part, le niveau des prélèvements obligatoires est très élevé en France. Il reste le premier de la zone euro (45,6 % du PIB en 2023, soit 5 % de plus que le taux moyen de cette zone). Les impôts sur la production demeurent la principale source d'écart entre les taux de prélèvements obligatoires en France et dans la zone euro, ce qui engendre une distorsion de compétitivité pour les entreprises françaises.

D'autre part, une nouvelle fiscalité a récemment été créée par la loi de finances 2025. Cette loi ouvre la possibilité de mettre en place un Versement mobilité régional et rural (VMRR) assis sur la masse salariale afin de contribuer au développement de nouvelles offres de mobilités.

Des orientations budgétaires prudentielles dictées par des choix de gestion contraints

En l'absence de refonte du modèle de financement des Régions, et compte tenu des probables contraintes liées à la loi de finances 2026, l'exécutif propose une démarche de gestion prudentielle qui permet d'activer les quelques leviers à la main de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

En recettes, la hausse de la tarification TER et la mise en place du VMRR doivent permettre de maintenir un certain niveau de recettes de fonctionnement. En volume, les orientations budgétaires montrent que le VMRR apportera une réponse très limitée aux défis financiers auxquels la Région est confrontée. En effet, les orientations budgétaires indiquent que le niveau de recettes de fonctionnement progresse globalement de 33 M€ entre 2025 et 2026, soit + 2,25 % (passant de 1 464 à 1 497 M€), soit un montant quasiment équivalent au produit attendu de VMRR (28 M€).

En dépenses, il est prévu de réaliser 15 M€ d'économies sur les dépenses de fonctionnement, soit 5 M€ d'économies "fermes" et 10 M€ de "crédits gelés" dont le devenir sera conditionné à la loi de finances définitive et à l'évolution de l'exécution du budget en cours d'année 2026. En volume, ces économies sont cependant marginales comparées à l'évolution de la dette régionale (+ 100 M€ en moyenne, chaque année, jusqu'en 2030).

Ces choix de gestion sont nécessaires pour maintenir l'autofinancement des investissements qui dépend directement du niveau des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Pour l'année à venir, le défi majeur va concerner les dépenses d'investissement. Les orientations budgétaires n'évoquent pas ce sujet, compte tenu des incertitudes liées au projet de loi de finances 2026. Pour autant, la stratégie d'investissement devra être revue à la baisse. Pour ce faire, des travaux seront menés dès le début de l'année 2026, dans l'optique de réviser le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030 (PPI). Le budget primitif 2026 sera ainsi amendé dans le cadre du processus habituel de décisions modificatives.

In fine, en l'absence de refonte du modèle de financements des Régions, la Région Bourgogne-Franche-Comté n'a guère d'autres possibilités que de diminuer ses dépenses et d'augmenter ses recettes, à la marge, pour continuer à mettre en œuvre le plan de mandat 2021-2028 et les compétences régionales dans un cadre financier soutenable. Ces choix de gestion seront à affiner en fonction des dispositions définitives de la loi de finances 2026. La décision modificative n° 1 de 2026 et la révision du PPI seront riches d'enseignements sur la stratégie et les choix faits pour l'avenir de la région.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Enseignement et formation professionnelle

L'enseignement et la formation professionnelle sont présentés comme des "dépenses contraintes" pour la Région. Ces dépenses restent donc élevées, afin de garantir le niveau de service public attendu par les bénéficiaires et les partenaires.

Un sujet de préoccupation concerne le budget alloué aux formations sanitaires et sociales, en baisse sensible par rapport au budget primitif 2025 (- 9 M€). Ce secteur connaît toujours des difficultés de recrutement et un taux élevé d'abandon en cours de cursus, alors que les besoins en professionnel·les au service de la population sont toujours aussi importants. Il est souhaitable que la Région maintienne autant que possible son engagement financier auprès des organismes de formation, dans la continuité des engagements pris pour permettre la mise en œuvre du Schéma des formations sanitaires et sociales voté en 2023.

Lycées

La Région annonce une révision à la baisse du PPI 2024-2030. Il importe de souligner qu'une part importante du PPI concerne les dépenses au bénéfice des lycées, notamment en matière de rénovation énergétique et de mise en accessibilité. Cette part doit être maintenue autant que possible. Une approche globale des enjeux est nécessaire, comme noté dans l'avis du CESER relatif à la détermination des dotations 2026 de fonctionnement des lycées : *"La baisse des dépenses énergétiques est le résultat des investissements conséquents de la Région en matière de rénovation énergétique au cours des dernières années. Les deux étant indéniablement liés, le CESER insiste sur le fait que pour maintenir la dotation globale de fonctionnement à un niveau soutenable financièrement, la Région doit poursuivre son programme d'investissement dans les établissements, partout sur le territoire."*

Culture, sport, jeunesse, vie associative

Globalement, les orientations budgétaires 2026 préservent les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse, de la vie associative et actent le soutien réaffirmé de la Région envers ces politiques publiques. La stratégie financière prudentielle et de sauvegarde de la Région est saluée, notamment la démarche d'envisager un gel de crédits, plutôt que de procéder dès à présent à des coupes budgétaires.

Toutefois, à l'heure actuelle, une incertitude majeure concerne l'impact des contraintes budgétaires sur la culture, le sport, la jeunesse et la vie associative, notamment l'impact de la baisse globale de 5 % des dépenses de fonctionnement. L'incertitude porte également sur le périmètre concerné par les crédits non affectés. En cas de baisses de crédits, l'inquiétude portera plus particulièrement sur la vie associative, la jeunesse et l'investissement patrimonial.

Culture

Sont soulignés la volonté affichée de simplification administrative et l'engagement d'une co-construction avec les acteurs et actrices du territoire.

La place de la création, du spectacle vivant et du développement culturel, pour lequel un audit sur les aides aux festivals est en cours, est globalement préservée.

En investissement, le CESER pose la question de l'éligibilité du renouvellement de matériel dédié aux pratiques amateurs (fanfares, écoles de musique).

Patrimoine

Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans la continuité. Il est souligné les besoins croissants en matière de restauration du patrimoine régional, et le renforcement des actions de valorisation, notamment à travers le lien culture / patrimoine.

Sport

Globalement, les orientations budgétaires démontrent l'engagement régional en faveur du sport, malgré le contexte contraint. Leurs déclinaisons dans le budget primitif 2026 seront à suivre avec vigilance, en particulier au niveau des soutiens aux structures sportives et à l'aménagement sportif du territoire. L'attention est attirée sur la baisse éventuelle du soutien aux associations.

Jeunesse - Vie associative

Une interrogation porte sur l'affectation précise des crédits, lors du budget primitif 2026. En effet, à ce stade, les orientations budgétaires prévoient le doublement du stock des autorisations d'engagement et la quasi-suppression des autorisations de programme en direction de la vie associative.

Développement économique - Emploi

Le maintien de crédits significatifs en faveur du développement économique doit être souligné. France 2030, Rebond Industriels restent des leviers co-financés par la Région, mais celle-ci pourrait davantage maximiser l'effet de levier.

La priorité est de préserver les emplois et les capacités de production des sous-traitants, dont la place est peu lisible dans le rapport d'orientations budgétaires 2026. La priorité doit être donnée aux entreprises stratégiques : emplois locaux, chaînes d'approvisionnements critiques, et favoriser la relocalisation. Un suivi plus régulier des actions doit être mené, compte tenu de la conjoncture (suivi trimestriel ou semestriel).

Agriculture

Il est regrettable que le soutien à la formation des agriculteurs et agricultrices n'apparaisse pas plus clairement dans le rapport d'orientations budgétaires. La formation est pourtant essentielle pour faire face aux défis auxquels l'agriculture est confrontée.

Une autre problématique concerne l'installation des jeunes. Il y a un manque d'appétence à l'installation, en raison du manque de rentabilité des activités, du mur d'investissements pour faire face au changement climatique et de l'agribashing frappant la profession.

À ces éléments s'ajoute l'accord UE-Mercosur, qui va entraîner une concurrence déloyale avec des pays qui ne sont pas soumis aux mêmes règles que celles en vigueur en Europe. La Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, a son mot à dire au niveau européen sur les sujets d'avenir en matière agricole.

Innovation

Il est regrettable que la Région, comme l'État et les autres collectivités territoriales, n'ait pas une culture de l'achat d'innovation. Ce levier de l'achat public n'est pas assez utilisé. Il est pourtant facteur de développement des TPE / PME, des startups, et donc de l'emploi.

Tourisme

Le tourisme est peu abordé dans les orientations budgétaires. Le CESER entend réaliser un suivi sur ce sujet au cours de l'année 2026, en particulier sur la mise en œuvre du schéma régional du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Économie sociale et solidaire

Il importe de rappeler que le soutien à l'ESS est un vecteur essentiel de résilience territoriale. En maintenant, voire en renforçant, les dispositifs existants, la Région BFC peut continuer à favoriser un développement économique solidaire et innovant. L'ESS contribue à l'inclusion sociale, à la création d'emplois durables et à la cohésion territoriale, ce qui peut être particulièrement stratégique dans un contexte de contraintes financières.

Numérique

Il est important de mutualiser les projets numériques entre régions pour mieux utiliser les ressources, éviter les doublons et rendre l'action publique plus efficace, surtout quand les budgets sont limités. L'échelle régionale semble insuffisante pour développer des projets structurants, à l'instar du cloud régional, et doit donc être réinterrogée. Il est recommandé de s'appuyer sur les expériences existantes et de coopérer avec d'autres acteurs. Il s'agit d'identifier des "sujets passerelles" entre régions permettant de créer des synergies, d'optimiser les financements et de renforcer l'efficacité des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'ouverture et la coopération plutôt que sur l'isolement ou la logique de marque régionale.

Énergie

Les actions se déroulent presque normalement en 2025, malgré un contexte général de remise en question des transitions écologiques et énergétiques.

Dans ce contexte, il est crucial de simplifier l'accès au dispositif Effilogis pour les acteurs et actrices locaux, d'autant plus que cela renforce leur engagement dans la transition énergétique. Le CESER soutient l'ambition de ce dispositif pour les logements sociaux et notamment l'incitation faite aux bailleurs à recourir à des matériaux biosourcés. Enfin, il faut insister sur l'importance de stabiliser les aides à la rénovation énergétique pour qu'elles soient efficaces et compréhensibles par tous et toutes. Il est primordial de poursuivre une approche globale et cohérente des politiques énergétiques, combinant soutien aux investissements, sécurité des aides et suivi territorial.

Mobilité

La hausse tarifaire TER de 3,6 %, annoncée à partir du 1^{er} avril 2026, est inquiétante. Cette évolution est supérieure au taux actuel de l'inflation ainsi qu'aux projections établies par le gouvernement et la Banque de France (1,3 % d'inflation en 2026). Cette augmentation interroge sur la cohérence entre la politique tarifaire régionale et le pouvoir d'achat des usagers, étant donné que les dépenses de transport représentent près de 14 % des dépenses de consommation des ménages. Il est indispensable que toute évolution tarifaire fasse l'objet d'un examen approfondi au sein du comité des partenaires, sur la base d'informations complètes et transparentes.

D'autre part, dans un souci d'une meilleure cohérence entre politiques de mobilité et objectifs énergétiques, le CESER recommande que les futurs appels d'offres routiers, délégations de service public et marchés publics visant au verdissement du parc routier CAR MOBIGO, privilégient des solutions décarbonées plutôt que des biocarburants dont l'efficacité environnementale peut légitimement être interrogée.

Enfin, il importe de poursuivre la réflexion autour du train léger, dont l'expérimentation constitue une opportunité d'innovation pour préserver certaines lignes ferroviaires à faible trafic. Ces démarches expérimentales peuvent offrir des solutions adaptées et durables au maintien des dessertes locales, tout en optimisant les coûts de fonctionnement. Elles pourraient également créer de nouvelles opportunités pour notre industrie automobile.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.

Déclarations

Guy Zima, au nom de la CGT,

Cet exercice des Orientations Budgétaires, prémonitoire du BP 2026 et de la révision du PPI à suivre, relève désormais plus de la divination que de choix politiques choisis en direction des habitants de BFC. L'instabilité gouvernementale et l'absence de majorité à l'assemblée nationale ouvre un concours Lépine de propositions et d'amendements que le camp d'en face, constitué ou de circonstance, s'empressera de retoquer.

Une société humaine qui propose de supprimer ou de diminuer drastiquement sa contribution aux plus démunis au prétexte qu'ils sont les plus nombreux (l'assiette) et se refuse de faire contribuer les plus nantis (les taux) doit s'interroger sur le sens de ce qui fait société et de sa déconnexion des réalités humaines. L'économie ne peut être un objectif mais un moyen qui doit servir et non être servi.

En attendant les collectivités locales et particulièrement le bloc régional sont soumises à l'effort et le résultat nous est explicité dans le rapport.

Nous aurions aimé que, l'explication faite, nous ayons l'expression d'une tentative de contre-proposition des Régions afin de limiter l'effort demandé pour cette année et pour repenser le financement des Régions en lien avec les compétences exercées.

Hélas c'est une application de ce paradigme contraint qui nous est faite sur lequel l'avis revient et alerte.

La CGT souhaite appuyer quelques points :

- Si le VMRR pèsera sur les entreprises pour 26 M€ en BFC, la CVAE continue de baisser en 2026 pour un effet de 1,1 Md€ nationalement à ce stade de construction budgétaire, ce qui constitue une contrepartie somme toute largement favorable mais bizarrement moins commentée.
 - L'augmentation de la tarification TER présentée est très supérieure à l'inflation référence, cela pose des questions sur son application entre les différents paliers et la création d'un nouveau demi palier pour les courtes distances dont l'annonce d'une mise à l'étude n'a pas été suivie d'effet.
 - Toujours sur le ferroviaire, les sommes consacrées au futur lot PLM, avant qu'un seul train n'ait roulé, représentent plus d'un tiers des baisses de dotations de fonctionnement. Cela interroge sur les avantages escomptés de cette ouverture à la concurrence et les coûts in fine.
 - Enfin les évolutions des cotisations CNRACL qui impactent les collectivités locales sont aussi le fruit de leurs politiques RH avec la contractualisation des métiers et emplois de la fonction publique provoquant un déséquilibre structurel du régime dont l'augmentation des cotisations n'est que la conséquence en vue d'en limiter le déséquilibre.
 - Pour finir nous serons vigilants sur la revoyure du PPI dont la révision est annoncée comme inéluctable.
- Sous la réserve de ces remarques, la CGT votera l'avis.

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF,

Madame la Présidente, Messieurs les Vices-Présidents du Conseil régional BFC, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Au nom du MEDEF Bourgogne-Franche-Comté, nous saluons le réalisme du diagnostic budgétaire.

Nous partageons la préoccupation du CESER : le modèle de financement des Régions est à bout de souffle.

Nous alertons cependant sur un point majeur : la réponse ne peut pas être une nouvelle fiscalité pesant sur l'emploi. Le Versement Mobilité Régional, même présenté comme marginal, représente un impôt supplémentaire sur la masse salariale.

Les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté ne peuvent plus absorber une hausse du coût du travail.

Nous appelons à privilégier l'efficacité des dépenses, la simplification et l'évaluation des politiques publiques.

Notre position est simple : compétitivité et attractivité d'abord. Sans entreprises fortes, il n'y aura ni investissements régionaux, ni transition écologique.

Je vous remercie.

Christelle Faivre et Sandrine Carrette, au nom de Solidaires-FSU,

En amont de notre déclaration nous souhaitons dénoncer le fait qu'il nous ait été imposée l'intervention d'un économiste très orienté sans intervention d'autre économiste ne serait-ce que neutre ! Le débat contradictoire est le socle de la vie citoyenne et de la démocratie. Il permet à différentes opinions, idées et perspectives de s'exprimer. C'est un mécanisme essentiel pour éclairer les décisions collectives et garantir la transparence.

Solidaires et FSU ont bien intégré le contexte général, en effet.

L'exercice budgétaire 2026 se déroule dans un environnement économique et politique fortement contraint. L'État poursuit la réduction du déficit public en sollicitant de manière disproportionnée les collectivités régionales. Nous sommes face à une véritable injustice fiscale !

Pour la Bourgogne-Franche-Comté, cette pression se traduit par une perte de ressources résultant du gel de la fraction de TVA, de la réduction des dotations et de l'augmentation des charges sociales.

Cette situation place la collectivité dans une logique d'ajustement budgétaire plus défensive que dynamique.

Néanmoins, plusieurs Points nous interpellent :

1) L'augmentation des tarifs TER et des transports interurbains

La hausse envisagée de 3 % à 4 % sur les billets TER et cars régionaux apparaît comme une mesure compensatoire directe à la stagnation des recettes fiscales.

Cette hausse risque de :

- Peser sur le pouvoir d'achat des usagers réguliers.
- Créer un effet dissuasif sur l'utilisation des transports collectifs, en contradiction avec les objectifs de transition écologique.
- Réduire la fréquentation, impactant les recettes à moyen terme.

2) La réduction des marges de manœuvre financières

Les économies prévues en fonctionnement (15 M€, dont 10 M€ en gel de crédits) traduisent une fragilité croissante. Elles risquent de :

- Affecter la réactivité de certains services régionaux.
- Retarder des projets d'investissement local.
- Dégrader la qualité des prestations offertes au public.

La Région pourrait être plus ambitieuse dans ses investissements pour la rénovation énergétique, les énergies renouvelables et la protection de la biodiversité.

Bien que la transition écologique soit une priorité, nous courons le risque que les moyens financiers alloués soient insuffisants pour répondre aux enjeux et défis climatiques et environnementaux qui s'annoncent.

3) L'évolution défavorable des ressources humaines

La politique RH 2026 prévoit une stabilisation des effectifs et une hausse des cotisations CNRACL. Ces deux facteurs combinés créent :

- Une compression de la masse salariale, sans réelle revalorisation des agents.
- Une dégradation potentielle du climat social, compte tenu du gel des recrutements et de l'absence de perspectives d'évolution.

Les agents de la Région où qu'ils soient ne sont pas et ne doivent pas être la variable d'ajustement du budget de la Région.

4) La baisse des dotations et dépendance accrue à l'État

La suppression progressive de la DCRTP et la transformation d'une partie de la TVA en dotation (DGF) fragilisent la structure budgétaire régionale. Cette dépendance à des recettes non dynamiques réduit :

- L'autonomie financière de la Région.
- Sa capacité à anticiper les besoins territoriaux ou à initier de nouveaux programmes.

Par ailleurs, la Région a d'ores et déjà annoncé une révision à la baisse du PPI 2024-2030, il n'est pas concevable dans ce contexte que les lycées et leurs programmes de rénovation en fassent les frais. Ceux-ci doivent se poursuivre sur tout le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

5) Le déséquilibre entre les territoires

Les priorités régionales en termes d'emplois, de transitions et d'attractivité sont louables mais leurs mises en œuvre pourraient creuser les inégalités entre les territoires notamment entre les zones urbaines et rurales. Certains départements comme le Territoire de Belfort sont historiquement plus touchés par le chômage et devraient bénéficier de mesures spécifiques.

6) L'enseignement et formation professionnelle

Présentées comme des dépenses contraintes par la Région, ces dépenses doivent être sanctuarisées afin de garantir un enseignement et une formation professionnelle qualitative et quantitative au plus près de la demande et du besoin et sans rupture territoriale.

Solidaires et FSU s'abstiendront sur l'avis.

Anne Schwerdorffer, au nom de l'USH,

Sur le soutien de la Région BFC à la rénovation énergétique des logements sociaux.

La rénovation des logements sociaux est la toute première priorité des bailleurs sociaux de Bourgogne-Franche-Comté. Sans Effilogis, ni les aides du FEDER dédiées à la transition énergétique, la rénovation du parc social ne serait pas là où elle en est aujourd'hui, les bailleurs sociaux ne seraient pas autant avancés... et moins de ménages bénéficieraient d'une amélioration de leur confort et d'une baisse de leur facture d'énergie.

Quant à l'utilisation des matériaux biosourcés dans la rénovation des logements sociaux, les organismes HLM y sont sensibilisés. C'est d'ailleurs la feuille de route de l'association régionale Hlm - l'USH BFC - qui prévoit d'accompagner les bailleurs avec l'appui du Pôle Énergie BFC. Cependant, les bailleurs sociaux ne peuvent à eux seuls porter cette ambition ; c'est aussi l'affaire des entreprises du bâtiment de BFC et des producteurs et fabricants de MBS. Cela a été souligné lors des travaux de la COP pour la planification écologique de Bourgogne-Franche-Comté.

À un moment où l'incertitude, qui entoure les débats sur le projet de loi de finances 2026, laisse penser qu'il n'y aura que peu, voire plus du tout, d'aide de l'État en faveur de la rénovation énergétique du parc social, le soutien de la Région est inestimable(sic).

Enfin, il est en effet important de souligner le souhait de simplifier le montage des dossiers, simplification souvent appelée par les organismes Hlm.



Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional
**Présentation du rapport de développement durable
2024-2025**

Rapporteure : Annick Wambst

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le présent rapport répond au décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi "Grenelle II") et l'article L4310-1 du code général des collectivités territoriales (Article D4311-6) qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Cette obligation réglementaire vise à mettre au centre des débats entre élu-es "le cheminement vers la durabilité" de l'action publique de la collectivité territoriale.

Conformément au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, ce rapport met en exergue :

- L'approche conduite au titre des cinq éléments déterminants de la méthode de développement durable, à savoir : la transversalité des approches, la participation des acteurs et actrices, l'organisation du pilotage, l'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue.
- Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire au regard des cinq finalités du développement durable :
 - Finalité 1 : Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère.
 - Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
 - Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains.
 - Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations.
 - Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- Un bilan des actions conduites en matière de gestion de son patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Comme les années précédentes, ce bilan couvre la période mi-2024 à mi-2025 afin de prendre en compte les actions menées au cours du 1^{er} semestre de l'année du rapport.

Avis du CESER

Pour le CESER, ce rapport, riche de très nombreuses pistes d'action, remplit sa mission et est bien fait.

Le CESER souligne l'intérêt de pouvoir disposer aussi en parallèle de ce rapport d'une nouvelle notation extra-financière (NEF)¹ à l'image de celle réalisée en 2019. En effet, la NEF s'inscrirait en complémentarité de cet exercice imposé du RDD. Si une NEF devait être relancée, le CESER estime qu'elle pourrait être conduite en interne sans faire appel à un cabinet extérieur.

De plus, le RDD gagnerait à :

- Renforcer ses éléments de contextualisation pour permettre une meilleure appréhension qualitative des chiffres apportés. Cela permettrait de pouvoir qualifier les progrès ou non accomplis par la Région sur la base d'éléments de comparaison et de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir au vu des objectifs définis.
- Hiérarchiser ses actions en fonction de leurs ambitions et de leur impact positif en matière de développement durable.
- Mettre en évidence les évolutions constatées (ex : graphiques) d'une année sur l'autre dans la mise en œuvre des politiques régionales en matière de développement durable.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Les agences de notation traditionnelles évaluent la solvabilité d'un agent économique. La NEF se concentre sur des critères autres qu'économiques pour évaluer les comportements environnementaux ou sociaux des entreprises. En 2018, la Région a sollicité une NEF avec pour objectif central de permettre de mesurer ses performances au regard des objectifs ambitieux qu'elle s'était fixés en matière de développement durable. Le rapport final d'évaluation de NEF a été rendu en octobre 2019 en annexe du rapport des orientations budgétaires pour 2020.

Déclarations

Sandrine Hilly, en tant que personnalité qualifiée,

Encore un excellent rapport Développement durable cette année de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté aussi bien sur le fond que sur la forme !

Les actions du CESER BFC sont d'ailleurs incluses avec justesse et pertinence dans ce rapport.

À l'heure de la COP 30 qui se tient à Bélem, au Brésil du 10 au 21 novembre 2025, il nous faut rappeler que l'éducation est le pilier de l'éco-citoyenneté. La Région BFC participe à une "éducation verte" : un terme désormais fréquemment utilisé par l'UNESCO. La Région BFC œuvre donc à cette "éducation verte" notamment à travers le dispositif des Éco-lycées (aussi bien dans les lycées de l'Éducation nationale que ceux de l'enseignement agricole) et à l'octroi de subventions pour les projets éducatifs en faveur de la protection de l'environnement.

On peut regretter cependant que les financements des projets ÉVEIL qui pouvaient être dédiés, entre autres, à l'éducation à l'environnement dans les lycées de Bourgogne-Franche-Comté viennent à présent dans l'enveloppe globale octroyée aux lycées.

Espérons -pour l'avenir de la jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté- que cette enveloppe anciennement dédiée aux Projets ÉVEIL continuera à favoriser malgré tout cette "éducation verte" !

Julien Bernard, au nom de la CGT,

La CGT rejoint l'avis du CESER sur la qualité du rapport présenté. Au regard des nombreux éléments qui y figurent et de la somme de travail que sa conception représente, la CGT forme le vœu qu'il soit pleinement exploité, dans l'esprit de la loi qui l'impose, afin d'être un réel outil au service de l'évaluation des politiques régionales.

Les références faites à l'action régionale dans le cadre de la COP territoriale sont logiquement nombreuses ; la CGT rappelle que dans son travail sur la COP, le CESER a insisté sur l'exemplarité des collectivités et le rôle que cette dernière joue dans l'acceptation par les habitants des objectifs de la COP. Ce rapport régional entre pleinement dans ce champ et doit donc être utilisé comme tel afin de valoriser l'action du Conseil régional tant en interne qu'en direction des acteurs du territoire. Il ne doit pas se diluer dans la globalité des actions des différents acteurs ni rester sur une étagère comme une simple satisfaction d'une obligation réglementaire. La nécessaire publicité qui doit accompagner son vote constitue un acte de la politique de la région en matière d'éducation à l'environnement.

Enfin, à l'avenir, la CGT souhaite que l'avis du CESER puisse être enrichi par l'examen du Rapport de Développement Durable par l'ensemble de ses commissions afin d'être le plus complet possible. L'évaluation des politiques publiques est un élément essentiel et leur impact environnemental ne doit pas être apprécié en silo mais au contraire être l'un des indicateurs au service de l'évaluation de chaque politique de façon transversale. Ceci afin d'avancer vers un développement respectueux de l'Homme et de la planète, sur des bases économes en ressources et en énergie.

Moyennant ces remarques et compléments, la CGT votera l'avis.

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté partage l'esprit de ce rapport : mesurer, objectiver et progresser.

La transparence des indicateurs est essentielle pour piloter l'action publique.

Nous formulons trois attentes :

1. Prioriser les actions qui ont un impact mesurable sur la réduction des émissions et la gestion durable de l'eau.
2. Associer davantage les entreprises à la gouvernance : elles innovent, investissent et sont des acteurs de solutions.
3. Introduire des indicateurs de performance économique dans le développement durable : emploi, investissement, innovation.

La transition ne doit pas être opposée à l'économie productive. Elle doit s'appuyer sur elle.

Je vous remercie.



Avis sur le rapport 1-3 de l'Exécutif régional
**Rapport égalité femmes-hommes 2025
et plan égalité professionnelle 2026-2028**

Rapporteuse : Marie-Odile Coulet

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La lutte contre les discriminations, en particulier pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, est au cœur des priorités du mandat régional 2021-2028.

Dans un cadre législatif français qui s'est progressivement renforcé, plusieurs lois récentes ont été structurantes et positives pour l'action régionale :

- La loi "Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" du 4 août 2014 de laquelle découle l'obligation d'établir un rapport annuel et un plan d'actions intégrant la dimension "politiques publiques".
- La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui vise à renforcer l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations au sein de la collectivité. La Région a ainsi adopté son premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle et mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes le 9 avril 2021.

- La loi dite "parité dans la fonction publique" publiée en juillet 2023 qui vise à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans les collectivités territoriales et a introduit, sur le modèle du secteur privé, un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Conformément à la loi de 2014, la nouvelle édition du rapport égalité femmes-hommes porte à connaissance les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité (partie I), les politiques publiques menées par la collectivité sur la période 2024-2025 pour favoriser l'égalité de genre sur son territoire (partie 2), ainsi que les orientations pour corriger les inégalités observées.

Suite à la loi de 2019, le rapport présente le nouveau plan égalité professionnelle 2026-2028, issu du premier plan 2021-2024 et de son évaluation effectuée fin 2024.

Avis du CESER

La qualité du rapport Égalité femmes-hommes 2025 est saluée ainsi que l'effort de transparence et d'accessibilité, notamment à travers l'intégration d'éléments Faciles à Lire et à Comprendre (FALC).

L'externalisation du **dispositif de signalement** au Centre de Gestion du Doubs est considérée comme une démarche pertinente favorisant la libération de la parole.

La baisse du score de **l'index Égalité professionnelle femmes-hommes**, passé sous le seuil des 75 points, est regrettable, sachant que le secteur des entreprises peut montrer des résultats proches de 95 à 100%. Toutefois, le CESER prend acte du biais des indicateurs, dont celui relatif à l'écart du taux de promotion de grade favorable aux femmes en 2024, qui venait rééquilibrer les écarts de rémunération, mais qui, au final, pénalise la notation de la collectivité. Le CESER se positionne en faveur de l'évolution de ces indicateurs de sorte qu'ils participent effectivement à l'égalité professionnelle.

L'égalité salariale demeure un enjeu majeur de l'égalité professionnelle.

Malgré la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, les femmes perçoivent une rémunération en moyenne en France de 10,5% inférieure à celle des hommes. En Région, ces écarts de rémunération demeurent et se sont même accentués en 2024 dans les établissements d'enseignements.

Le CESER appelle à un renforcement du travail sur la mixité des métiers, l'évolution et l'accompagnement professionnels et des analyses fines des situations d'inégalités, par métiers et groupes de fonctions similaires. À cet égard, il suivra avec attention l'axe 4 du nouveau plan Égalité professionnelle dédié à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Il fait part de sa préoccupation sur la **santé au travail**, les données comparatives font apparaître des écarts significatifs entre les femmes et les hommes sur l'absentéisme, notamment au niveau des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les lycées. Son intégration dans le nouveau plan Égalité professionnelle est remarquée.

À la suite, concernant **le handicap**, avec 13% d'agent-es en situation de handicap et une perspective d'augmentation compte tenu du vieillissement des agent-es et de l'usure professionnelle, le CESER interroge la Région sur la mise en place d'outils de prévention suffisants pour anticiper ces évolutions.

Il met en exergue par ailleurs **la monoparentalité**, situation qui concerne majoritairement les femmes et qui impacte l'accès à l'emploi, notamment à taux plein, et aux postes à responsabilités. Sa prise en compte dans l'élaboration d'actions en faveur de l'égalité professionnelle est fondamentale.

Le CESER salue la volonté d'amélioration portée par le nouveau **plan Égalité professionnelle 2026-2028**, qui apparaît plus resserré, plus lisible et opérationnel. L'importance de la communication interne autour de ces dispositifs est soulignée. La mise en œuvre d'un plan égalité, autant ambitieux et opérationnel soit-il, nécessite des moyens dédiés et identifiés.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Danièle Gouffon, au nom de la CGT,

La CGT rejoint l'avis sur la qualité du rapport et notamment la volonté du Conseil régional de lutter contre les discriminations.

Nous souhaitons en revanche vous alerter sur le fait que si le dispositif de signalement confié au Centre de gestion du Doubs peut paraître une démarche pertinente, il s'agit de conventionnements avec l'employeur qui délègue ainsi sa responsabilité d'accompagnement et de protection des agents sur cet organisme. Il serait également un leurre de penser que les Centres de gestion sont neutres pour traiter ces dossiers en toute objectivité. Dans le rapport, on constate que seuls 11 dossiers de signalements ont été déclarés sur 4 109 agents de la Région. Ce qui est peu. Est-ce un problème de communication auprès des agents ou le nombre peu élevé de dossiers déposés ont été classés sans suite ?

Nous souhaitons également interpellier sur le nombre important de maladies ordinaires chez les agentes travaillant dans les lycées et un vieillissement de la population notamment féminine.

Le Conseil régional ne doit pas minimiser les compétences du F3SCT (Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail) qui contribue à la protection de la santé physique et mentale des personnels et à l'amélioration des conditions de travail. Il a toutes les compétences pour s'emparer de ce rapport pour sortir du constat et mettre en place un dispositif de prévention des risques professionnels et lutter contre les RPS (Risques psycho sociaux).

Pour votre information, la CGT rappelle que les femmes travaillent gratuitement depuis lundi.

Ces remarques étant faites, la CGT votera pour cet avis et sera attentive au suivi réel des dossiers et à l'effectivité des mesures de prévention.

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté salue la qualité du rapport et l'ambition du nouveau plan.

Nous partageons plusieurs constats du CESER : transparence, simplification et suivi des indicateurs sont essentiels.

Dans les entreprises, l'égalité professionnelle n'est pas un slogan : elle est un facteur de performance et d'attractivité.

Nous apportons deux messages :

- La mixité des métiers doit devenir un enjeu de formation et d'orientation dès le collège, voire de sensibilisation dès le primaire.
- La mobilité et la progression de carrière des femmes nécessitent des solutions concrètes concernant la parentalité et le statut d'aidant actif : garde d'enfants, horaires adaptés, accompagnement. De ce point de vue, ces efforts participeront à tous, hommes comme femmes.

Nous encourageons la Région à faire de l'exemplarité interne un levier d'entraînement pour l'ensemble du territoire. L'égalité, ce n'est pas seulement corriger des écarts. C'est créer les conditions de la réussite pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Contribution à la **FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE SUR L'EAU 2024-2027**

Séance plénière du **12/11/2025**



sommaire

Rappel du contexte	3
Remarques générales	5
Renforcer dans cette FR la place et le rôle de la Région dans la gouvernance régionale et locale de l'eau et des milieux aquatiques	6
Sur les fiches actions	8
Conclusion	11

Contribution du CESER sur la
**Feuille de route régionale sur l'eau
2024-2027**

Rapporteur : Philippe Jean

RAPPEL DU CONTEXTE

Cadre de la Feuille de route (FR) du Conseil régional

Cette FR :

- S'inscrit dans le cadre du SRADDET¹ avec qui elle partage la finalité de "dessiner un projet de territoire durable pour un avenir partagé". À ce titre, le CESER a formulé des avis sur les modifications récentes du SRADDET².
- Est une déclinaison de l'évaluation de la politique régionale de l'eau réalisée en 2022.
- Constitue la contribution territoriale de la Région à la planification écologique en axant le travail sur la cohérence et la complémentarité des actions portées par la Région, vis-à-vis de celles menées par le vaste ensemble des acteurs et actrices du petit cycle et du grand cycle de l'eau.
- Vise à porter une vision globale et intégrée de la ressource, permettant de répondre aux enjeux quantitatifs, qualitatifs, écologiques et sociaux via une déclinaison en actions opérationnelles.

La Région a fait le choix de se positionner dans cette FR selon deux axes principaux :

- **Sur son propre patrimoine** (ex : les lycées),
- **Dans la déclinaison de l'ensemble des enjeux de l'eau dans ses différentes politiques sectorielles.**

Les objectifs stratégiques guidant les actions de la FR sont les suivants :

Objectif 1 - Mobiliser et sensibiliser largement les acteurs et actrices de terrain y compris les directions régionales à la gestion durable de l'eau :

- En favorisant une prise de conscience collective, en impliquant les décideurs, décideuses et usager-ères dans des actions concrètes autour des enjeux quantitatifs et qualitatifs liés à l'eau.

Objectif 2 - Rendre la transition hydrique concrète, accessible et intégrée dans les politiques régionales :

- En déployant des actions visibles et structurantes à travers les aides, schémas et plans (agriculture, bâtiments, tourisme, urbanisme...), tout en accompagnant les acteurs et actrices et en valorisant la sobriété, les SFN³ et les innovations locales.

Objectif 3 - Renforcer la coopération, la transversalité et les synergies :

- En agissant de manière coordonnée avec les partenaires institutionnels (État, Agences, Départements, intercommunalités...) et en s'appuyant sur les dispositifs existants (SAGE⁴, PTGE⁵, COP régionale) tout en encourageant le rapprochement entre réseaux thématiques et territoriaux.

(1) Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire.

(2) Avis du CESER Bourgogne-Franche-Comté : Adoption de la modification du SRADDET Ici 2050 relative à la Trame Verte et Bleue - TVB, 15 octobre 2024 ; Adoption de la modification du SRADDET Ici 2050 relative à l'artificialisation des sols, à la logistique et aux déchets - économie circulaire, 15 octobre 2024 ; Contribution du CESER relative au rapport de modification du SRADDET dans ses volets ZAN (zéro artificialisation nette), déchets et logistique, 14 mai 2024 ; Arrêt de la procédure de la modification du SRADDET relative à l'artificialisation des sols, à la logistique et aux déchets et économie circulaire, 5 février 2024 ; Arrêt de la procédure de la modification n°2 du SRADDET relative aux continuités écologiques (refonte des annexes 5 et 6 du SRADDET), 12 décembre 2023.

(3) Solutions fondées sur la nature.

(4) Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

(5) Projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Objectif 4 - Participer activement à la gouvernance régionale de l'eau à travers des actions exemplaires et visibles :

- En affirmant le positionnement de la Région sur ses compétences propres (trame bleue, éco-conditionnalités, lycées...) et en évitant les doublons d'intervention, pour assurer la lisibilité de son engagement.

Le plan d'actions de cette FR s'articule autour de 6 orientations :

- **ORIENTATION 1 : Préserver et restaurer les corridors écologiques aquatiques, ainsi que les espaces alluviaux et humides.**
- **ORIENTATION 2 : Favoriser une gestion équilibrée de la ressource.**
- **ORIENTATION 3 : Protéger et restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines.**
- **ORIENTATION 4 : Accélérer la végétalisation urbaine pour un environnement plus sain et résilient.**
- **ORIENTATION 5 : Mobiliser les ressources alternatives à l'eau potable.**
- **ORIENTATION 6 : Former et sensibiliser.**

Ces orientations sont déclinées opérationnellement en 18 fiches actions (sans les fiches agricoles).

Rappel des travaux du CESER

L'eau ne relève pas d'une compétence obligatoire et directe du Conseil régional. Cependant, dès 2003, le CESER a rendu un rapport sur l'eau potable. En 2004, il a produit un avis sur les enjeux de la gestion de l'eau. Depuis, le CESER s'est exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet. En effet, sans jamais remettre en cause les modalités de gestion par grand bassin hydrographique via les Agences de l'eau, le CESER a toujours considéré que ce sujet nécessitait, en parallèle, un traitement régional à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Ceci, notamment parce que l'ensemble des politiques publiques liées à l'eau sont effectivement traitées dans ce périmètre entre le bloc communal⁶, les Départements, la Région et l'État (DREAL⁷, DRAAF⁸...). La construction d'une véritable cohérence régionale des politiques publiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques s'avère en effet indispensable. L'eau est aujourd'hui un enjeu crucial d'intérêt public national. Le CESER a joué son rôle et a incité la Région à s'interroger sur la place de l'eau et des milieux aquatiques dans ses engagements et ses actions en produisant plusieurs préconisations.

La Région précise dans sa FR que le rapport d'évaluation de la politique de l'eau met en lumière les trois éléments suivants :

- La *"faible lisibilité de la stratégie régionale sur l'eau, en l'absence d'un cadre collectif partagé fixant les perspectives d'une gestion globale de la ressource, articulée aux compétences et leviers d'intervention de la Région."*
- *"Les enjeux liés à l'eau ne sauraient se limiter aux seuls milieux aquatiques. L'action régionale repose également sur de nombreux autres leviers, au sein, comme hors du périmètre de la trame bleue."*
- *"L'absence d'une feuille de route collective et partagée définissant les perspectives de gestion globale de l'eau à l'égard des compétences régionales, entrave la recherche de complémentarités potentielles entre les directions. Cette approche ne permet pas de maximiser les retombées positives des interventions de la Région sur l'eau et les milieux aquatiques. Cette absence de feuille de route commune complexifie également la visibilité du positionnement régional sur l'eau vis-à-vis de ses propres partenaires limitant de fait les synergies possibles."*

Le vice-président de la Région en charge de l'évaluation des politiques publiques a indiqué au CESER en septembre 2024 que 20% des préconisations formulées dans ce rapport d'évaluation ont donné lieu à une mise en œuvre. La préconisation de cette évaluation visant à répondre à l'absence de FR est aujourd'hui mise en œuvre par la Région.

(6) Le bloc communal définit l'ensemble formé par les communes et les intercommunalités.

(7) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

(8) Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Ainsi, même si elle est tardive, la production de cette FR répond donc aux nombreux appels du CESER sur ce sujet. **Cela tend à démontrer que la visibilité régionale identifiée par le CESER est effectivement indispensable aux côtés des trois visions par bassins hydrographiques qui ne donnent, pour chacun, qu'une partie du puzzle de l'eau et des milieux aquatiques en BFC.**

Le CESER a été informé le 1^{er} octobre par la Région du report de l'adoption de sa FR de décembre 2025 à début 2026 car les fiches actions spécifiquement liées à l'agriculture ne sont pas finalisées. **Ainsi, cette première contribution, réalisée dans des délais contraints, devrait pouvoir être prise en compte par la Région pour adapter son projet. Cette contribution se focalise sur quelques points essentiels de ce document.**

2. REMARQUES GÉNÉRALES

Des points de satisfaction préalables

Le CESER a déjà identifié des avancées positives sur la construction de cette cohérence régionale tant dans la conduite de ces politiques que sur les modalités d'engagement renouvelées de la Région aux côtés de ses partenaires et tout particulièrement de l'État. Certaines de ces actions, listées ci-dessous, s'inscrivent dans des préconisations formulées par le CESER :

- Engagement politique régional sur le mandat concernant cette thématique de l'eau.
- Accompagnement du Conseil régional renforcé sur l'eau.
- Réalisation d'une évaluation de la politique régionale de l'eau.
- Mise en place du Comité régional de l'eau (CRE) de BFC.
- Lancement du réseau "Transformons nos modèles d'aménagement !" (TMA).
- Mise en place du Groupe régional d'expertise sur la biodiversité et l'environnement (GREBE).
- Convention de coopération 2023-2025 entre la Région, l'État et les trois Agences de l'Eau.
- Accord de coopération 2024-2028 entre l'État, la Région et VNF⁹.
- Définition et mise en place des éco-conditionnalités "eau".

Chacune de ces initiatives est positive et la production de cette FR constitue une étape supplémentaire notable.

Quelques points d'attention signalés par le CESER

- Cette FR doit impérativement s'inscrire en complémentarité des autres réponses apportées et mesures prises pour le monde agricole vis-à-vis de leurs difficultés actuelles.
- Le CESER constate que l'enjeu de la connaissance scientifique et de la donnée est globalement absent de cette FR. Il s'agit pourtant d'un enjeu important sur lequel la Région pourrait se positionner. Ainsi, le CESER attire de nouveau son attention sur une ancienne préconisation visant à mutualiser les enjeux et les données à un niveau régional :
"Le CESER préconise la mise à disposition d'une synthèse BFC donnant à voir l'ensemble des enjeux, des problématiques, des situations géographiques, des données les plus importantes... à l'échelle régionale. Il s'agirait aussi de mutualiser l'ensemble des informations régionales des projets de SDAGE¹⁰ respectifs des 3 bassins"¹¹.
- En dehors de l'objectif national de -10% de consommation à atteindre d'ici 2030 pour l'ensemble des activités consommatrices d'eau :
 - La Région ne pose aucun objectif chiffré par rapport aux actions évoquées qu'il s'agisse des enjeux quantitatifs ou qualitatifs de l'eau.
 - De la même manière, les indicateurs présents dans chaque fiche action ne sont pas chiffrés.En l'absence d'indicateurs chiffrés, il est impossible de mesurer l'ambition régionale des effets attendus de la mise en œuvre de ce document sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Enfin, il conviendrait aussi d'y intégrer des dispositions relatives à l'évaluation régulière de sa mise en œuvre sur la base d'un cadre de référence bien établi.

(9) Voies navigables de France.

(10) Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

(11) Préparation des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 : avis du CESER sur les "questions importantes" pour les 3 bassins Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie et Loire-Bretagne, avril 2019.

- Le CESER identifie difficilement la cible de cette FR. À qui est-elle destinée ? Il conviendrait d'apporter quelques précisions sur ce point. De plus, quelle communication va en accompagner la diffusion ? Un document "grand public" est-il prévu ? Son adoption éventuelle par la Région ouvre un champ pédagogique d'explication par les élu-es régionaux de son contenu auprès des acteurs et actrices locaux et notamment des élu-es locaux.
- Cette FR n'évoque pas la place des citoyen·nes-usager·ères dans l'ensemble de cet écosystème public "eau-milieus aquatiques". Ainsi, le CESER attire à nouveau l'attention de la Région sur une préconisation déjà formulée visant à renforcer l'association des usager·ères et développer la mobilisation citoyenne :
"La question de l'eau, quelle qu'elle soit, touche et intéresse tout le monde. Les collectivités locales concernées doivent notamment agir en toute transparence sur cette question globale de la gestion et de la préservation des milieux aquatiques"¹².
- Cette FR n'évoque pas la problématique entre déchets et milieux aquatiques (ex : en cas d'inondation) alors que la Région dispose d'une compétence spécifique et obligatoire concernant les déchets. Il s'agit pourtant d'une thématique centrale du SRADDET auquel est annexé le PRPGD¹³ qui, lui, évoque ce sujet.
- Le CESER propose de revoir la datation de la FR, de "2024-2027" en "2026-2028".

3. RENFORCER DANS CETTE FR LA PLACE ET LE RÔLE DE LA RÉGION DANS LA GOUVERNANCE RÉGIONALE ET LOCALE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Le CESER considère que l'enjeu de la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques constitue l'enjeu numéro un pour avancer dans la bonne direction. À ce titre, la Région a un rôle moteur à assumer dans la structuration, la coordination et l'animation de la gouvernance sur ces sujets.

Sur la compétence optionnelle de l'animation et de la concertation sur l'eau

La Région ne dispose que de deux dimensions obligatoires dans ses compétences vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques : son chef de filât "biodiversité" incluant la "trame bleue" et la définition et la mise en œuvre du SRADDET. Si l'eau et les milieux aquatiques ne constituent pas une thématique spécifique du SRADDET, elle est prise en compte dans le SRADDET BFC avec l'intégration de 2 objectifs :

L'Objectif n° 4 "Préserver la qualité des eaux et la gérer de manière économe" qui vise à agir en faveur :

- D'une préservation et d'une restauration de la qualité des eaux.
- D'une gestion économe de l'eau.
- D'une meilleure intégration des étiages et inondations.
- De la réduction des consommations et des rejets polluants des acteurs économiques.

L'Objectif n° 17 "Préserver et restaurer les continuités écologiques" qui vise à :

- Améliorer la connaissance de la TVB¹⁴ régionale.
- Garantir l'appropriation des enjeux relatifs à la TVB, par tous les acteurs.
- Encadrer les actions en faveur de la TVB.

Le CESER précise qu'il n'a jamais suggéré à la Région de s'investir dans la gestion de l'eau qui relève du bloc communal.

En revanche, il a toujours été convaincu que des marges de manœuvre existent pour que la Région s'investisse davantage sur ces enjeux au-delà de ses seuls domaines de compétences obligatoires y compris dans les soutiens et les accompagnements des acteurs locaux en responsabilité.

(12) L'eau dans tous ses états - Contribution aux consultations SDAGE et PGRI 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée, juin 2021.

(13) Plan régional de prévention et de gestion des déchets.

(14) Trame Verte et Bleue.

Ainsi, pour le CESER, la véritable compétence de la Région se situe au-delà de la trame bleue ou du SRADDET. Elle ne porte pas "une" mais "des" responsabilités, directes et indirectes sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. C'est d'ailleurs ce qu'illustre le rapport régional d'évaluation de décembre 2022 sur la politique régionale de l'eau en identifiant 29 règlements d'intervention de la Région directement ou indirectement liés à la thématique de l'eau.

C'est pour cette raison que le CESER préconise à la Région depuis avril 2019 de s'engager dans la démarche visant à se voir confier, par décret, en application du Code de l'environnement, la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau comme c'est le cas dans d'autres Régions¹⁵.

Il s'agit d'une préconisation majeure du CESER vis-à-vis du Conseil régional.

Mais les modalités pour y parvenir relèvent du choix de la Région qui peut identifier la plus-value d'un tel engagement au service des populations et des acteurs et actrices socio-économiques dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et des milieux aquatiques y compris au niveau très local.

Le Code de l'environnement laisse d'ailleurs une grande latitude à la Région pour se positionner.¹⁶

Ainsi, pour le CESER, le rôle donné à la Région via cette compétence ne relève pas d'un "chef de filât" légalement identifié (ex : biodiversité pour les Régions) ni d'une compétence "gouvernance" qui n'existe pas pour les Régions. Via ses deux objectifs fondamentaux - "animation" et "concertation" - il s'agirait davantage d'être dans un rôle :

- De "dynamiseur" d'actions, d'"essaimeur" des pratiques vertueuses et innovantes, d'"éveilleur" des consciences sur les menaces qui pèsent sur l'eau, de "facilitateur" du dialogue entre les acteurs et actrices, de "garant de confiance" sur la bonne coordination au niveau régional de ces politiques afin notamment de pouvoir mesurer les avancées ou les reculs, d'"assembleur" des dynamiques locales, d'"agrégateur" des acteurs et actrices prêts à changer leurs pratiques, de "chargé de conviction régional sur l'eau" en quelque sorte.
- De "médiateur" visant à trouver les bases communes collectives pour avancer dans les bonnes directions sur tous les usages et sur tous les enjeux : enjeux de gouvernance, enjeux quantitatifs et enjeux qualitatifs. En cas de conflits d'usage (agriculture, industrie, eau potable), le Conseil régional peut aussi faciliter la recherche de compromis en étant l'initiateur d'un dialogue entre les acteurs et actrices concernés.

Vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et actrices locaux, la prise de cette compétence optionnelle peut constituer un signal fort de l'affirmation d'un positionnement régional volontariste pour favoriser un engagement collectif aux côtés de l'État via le Préfet de région.

À ce jour, le CESER note que la Région n'a pas souhaité y donner suite.

Par les engagements récents de la Région et par la production de cette FR, le CESER relève néanmoins avec satisfaction une évolution de son positionnement aux côtés de tous les autres acteurs et actrices locaux. Dans le même temps, il insiste sur le fait que l'objectif ne doit pas être d'ajouter de la complexité au mille-feuille institutionnel mais, à l'inverse, de rendre cette gouvernance plus lisible, cohérente et inclusive.

Dans cet esprit, le CESER renouvelle donc sa préconisation de 2019 invitant la Région à s'engager dans la démarche visant à se voir confier, par décret, en application du Code de l'environnement, la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau.

Absence d'orientation/fiche action sur les enjeux de gouvernance

L'un des 4 objectifs stratégiques de cette FR est de *"Participer activement à la gouvernance régionale de l'eau à travers des actions exemplaires et visibles"*. Or, ce volet "gouvernance" ne figure pas dans cette FR ce que le CESER regrette.

Il lui apparaît fondamental que la Région intègre une orientation/fiche action dans cette FR sur les enjeux et problématiques de la gouvernance régionale et locale de l'eau et des milieux aquatiques.

(15) Plusieurs Régions ont aujourd'hui cette compétence : **Bretagne** (mai 2017), **PACA** (juillet 2018) **Grand Est** (juin 2018) et **Pays de la Loire** (décembre 2020). En 2024, la Région **Centre-Val de Loire** a lancé le processus.

(16) On relèvera que les décrets d'application précisent globalement que ces missions sont exercées en coordination avec les comités de bassin de la région concernée, sans préjudice des compétences de l'État, des autres collectivités et de leurs groupements et des instances locales de gouvernance comme les commissions locales de l'eau.

Cette nouvelle orientation/fiche action pourrait renseigner sur l'état de l'existant au niveau régional et la volonté de poursuivre ce qui est déjà engagé tant du point de vue de la gouvernance régionale que locale.

Sur le Comité régional de l'eau (CRE)

Fruit d'une volonté préfectorale à son lancement, le CRE est aujourd'hui co-porté par l'État et la Région.

Le CESER salue cette initiative régionale qui constitue un premier pas vers la structuration d'une animation/coordination régionale sur l'eau et les milieux aquatiques. Néanmoins, le CESER suggère un positionnement plus clair du Conseil régional sur l'effectivité d'une réelle organisation et coanimation de ce CRE avec l'État. Ce point n'apparaissant pas évident à la lecture de la FR, il conviendrait qu'il soit précisément défini.

Le CRE aurait probablement aussi vocation à être élargi dans sa composition. Le CESER a d'ailleurs demandé à la Région, par courrier en date du 3 juillet 2025, d'intégrer la liste des organismes invités aux réunions du CRE.

Cependant, pour le CESER, le CRE doit prouver sa pleine et entière utilité.

En effet, le partage d'informations en CRE et la rencontre des acteurs et actrices, certes essentiels, ne suffiront pas face aux enjeux existants. Il doit apporter une plus-value en permettant notamment de :

- S'accorder sur le "Qui fait quoi ?".
- Éviter les doublons de financements publics.
- Mesurer les évolutions chiffrées en Bourgogne-Franche-Comté sur les enjeux.

De plus, les décisions du CRE doivent pouvoir être mesurées en résultats tangibles, quantitatifs et qualitatifs.

Enfin, un renforcement de la visibilité des échanges et des décisions du CRE est souhaitable.

La production de cette FR, couplée à l'existence du CRE, s'inscrit bien dans les préconisations du CESER déjà formulées en mars 2025¹⁷ visant à :

- Développer une gouvernance régionale dynamique de la gestion de l'eau intégrant tous les acteurs et actrices.
- Impliquer plus fortement le Conseil régional dans :
 - L'animation régionale de la politique de l'eau en partenariat avec l'État.
 - Et la communication des informations liées à l'ensemble des enjeux régionaux sur l'eau.

Sur l'association du monde économique dans les instances de l'eau

Le CESER appelle la Région à porter une attention particulière sur la représentation économique dans les instances de concertation liées à l'eau au-delà des seules chambres consulaires. Peut-être faudrait-il faire évoluer les règles de représentativité au sein des instances de gouvernance de la politique de l'eau afin d'accroître la consultation des acteurs et actrices économiques.

Dans cette perspective et sans attendre, il convient de veiller à ce que les représentant.es des entreprises soient bien systématiquement associés aux instances régionales/locales.

4. SUR LES FICHES ACTIONS

REMARQUES PRÉALABLES

L'enjeu de cette FR qui constitue le nouveau "**cadre stratégique régional**" est de préciser dans quelle mesure la Région peut s'impliquer davantage sur l'eau et les milieux aquatiques. Elle doit s'accompagner d'un plan incluant de nouvelles actions.

Le CESER évoquait en avril 2024 : "*Dans son avis sur le BP 2024, le CESER indique que le dossier "Eau" est déterminant pour l'avenir de la BFC et il espère que l'ambition régionale sera forte et qu'elle se traduira concrètement dans la feuille de route régionale en cours d'élaboration.*"¹⁸

Or, le CESER note que de nombreuses fiches concernent la poursuite des actions en cours. Si on peut y voir un manque d'ambition de cette FR, on peut aussi considérer que, en période de très fortes tensions budgétaires, cela montre une volonté régionale de sanctuarisation

(17) Contribution du CESER BFC sur les projets de synthèse des questions importantes pour l'élaboration des SDAGE Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Seine-Normandie 2028-2033, mars 2025.

(18) Avis du CESER BFC sur la Déclinaison 2024 du Plan de mandat, avril 2024.

des engagements financiers de la Région sur ces enjeux cruciaux de l'eau et des milieux aquatiques. En effet, une baisse de la disponibilité de la ressource en eau entraînera une recrudescence des conflits d'usage avec ses conséquences économiques, sociales, sociétales et environnementales désastreuses.

De plus, si le coût total des actions envisagées n'est pas chiffré, chaque fiche en fait état. La majorité des fiches est à coût zéro ou sans besoin de moyens financiers supplémentaires à l'exception des **fiches actions 1.1 "Poursuivre la politique régionale trame bleue" et 2.1 "Gérer l'eau de manière économe dans les bâtiments régionaux"**.

ORIENTATION 1 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES, AQUATIQUES, AINSI QUE LES ESPACES ALLUVIAUX ET HUMIDES

Action 1.1 Poursuivre la politique régionale trame bleue

Cette fiche action s'inscrit bien dans les préconisations du CESER déjà formulées¹⁹ :

- Reconquérir les milieux en fonction du bassin hydrographique concerné.
- Renaturer les cours d'eau (reméandrage, re-végétalisation des berges...).
- Maintenir les surfaces de prairies permanentes naturelles.
- Maintenir l'aide pour l'acquisition de zones humides à préserver notamment par le recours aux mesures compensatoires et maintenir un haut niveau d'exigence pour empêcher leur destruction.
- Expertiser les destructions et les fragmentations des milieux naturels et leurs conséquences négatives sur la biodiversité.
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Action 1.2 Encourager les SFN pour les milieux associés

Cette fiche action s'inscrit dans les préconisations du CESER visant à s'appuyer sur les SFN, à favoriser le développement des haies, à encourager et soutenir les projets d'agroforesterie et ceux visant à la préservation/reconstitution du bocage²⁰.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE

Dans le cadre de l'examen de cette FR, le CESER souhaite de nouveau porter l'attention de la Région sur ses préconisations pour une prise en compte dans cette FR :

- Positionner les parcs naturels régionaux comme territoires expérimentaux de sobriété hydrique²¹.
- Encourager la recherche et l'innovation dans le cadre d'un programme ambitieux piloté par plusieurs universités sur l'enjeu de la sobriété hydrique²².

Action 2.1 Gérer l'eau de manière économe dans les bâtiments régionaux

En lien également avec la fiche action 4.3, les actions évoquées restent classiques mais vont bien dans le sens d'une nécessaire économie et d'une meilleure gestion de la ressource en eau, de façon partagée entre les établissements d'enseignement secondaire. Le CESER souhaite mettre l'accent sur les points suivants :

- Afin de gagner en précision et en opérationnalité, préciser les différents niveaux de labellisation atteints, parmi les 118 lycées engagés dans la démarche "éco lycées", afin d'encourager l'atteinte du niveau 3.
- Valoriser les actions :
 - En matière d'équipements techniques, faire des 4 établissements désignés comme "pilotes" de véritables outils de communication, pouvant servir d'exemples aux autres établissements.
 - De la même manière, en matière de sensibilisation et de modification des pratiques, identifier quelques lycées "modèles" et communiquer activement auprès des autres établissements pour leur montrer des exemples concrets de ce qui peut être mis en place.
- Prioriser la planification des interventions dans les zones identifiées en tension sur la ressource en eau.

(19) Contribution du CESER BFC sur les projets de synthèse des questions importantes pour l'élaboration des SDAGE Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Seine-Normandie 2028-2033, mars 2025.

(20) Contribution du CESER BFC sur les projets de synthèse des questions importantes pour l'élaboration des SDAGE Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Seine-Normandie 2028-2033, mars 2025.

(21) Ibid.

(22) Ibid.

Concernant, la récupération des eaux non conventionnelles, le CESER note que les actions prévues se limitent à envisager une étude. Le CESER souhaiterait que la Région conduise des expérimentations dans ce domaine.

De plus, le CESER suggère à la Région de proposer des actions liées aux économies d'eau dans l'habitat individuel et collectif. Ainsi, le CESER attire une nouvelle fois l'attention de la Région sur ses préconisations suivantes pour une prise en compte²³ :

- Rendre facilement accessibles et lisibles les données de consommation d'eau.
- Associer les bailleurs aux réflexions sur les enjeux de sobriété hydrique.

Action 2.2 : Conditionner les subventions à l'investissement dans les bâtiments à des équipements économes en eau

S'agissant spécifiquement des écoconditions "eau", le CESER estime qu'elles vont dans la bonne direction à suivre par l'ensemble des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre qui ont tout intérêt à s'y inscrire le plus rapidement possible avec l'accompagnement du Conseil régional.

Action 2.3 Soutenir l'émergence d'études et d'actions en faveur de la gestion quantitative de la ressource en eau

Cette fiche action s'inscrit pleinement dans la préconisation du CESER déjà formulée visant à élargir et combler les vides pour développer en BFC des démarches territoriales partagées avec les PTGE pour anticiper les déséquilibres futurs de la ressource en eau²⁴.

Action 2.4 Intégrer la gestion de l'eau au cœur de la politique touristique

Dans le plan d'actions envisagé, cette fiche action n'entrevoit cette problématique que sous l'angle de la sobriété hydrique des acteurs touristiques. C'est un sujet important mais le CESER rappelle que la pollution de l'eau et la baisse des niveaux d'eau des lacs et rivières, du fait des sécheresses, entraînent aussi des conséquences négatives sur le tourisme qu'il convient d'anticiper afin d'en limiter les impacts.

ORIENTATION 4 : ACCÉLÉRER LA VÉGÉTALISATION URBAINE POUR UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN ET RÉILIENT

Actions 4.1 Développer un socle commun éco-conditionnalités "eau" dans les aides régionales et 4.3 Encourager la désimperméabilisation et la renaturation sur le patrimoine foncier régional

Cette fiche action s'inscrit dans la préconisation du CESER visant à favoriser la désimperméabilisation des sols pour leur rendre leur capacité d'absorption naturelle²⁵.

Action 4.4 Intégrer la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme et de planification

Cette fiche action s'inscrit dans la préconisation du CESER visant à intégrer tous les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme²⁶.

ORIENTATION 5 : MOBILISER LES RESSOURCES ALTERNATIVES À L'EAU POTABLE

Le CESER propose de supprimer cette orientation et d'intégrer cette unique fiche action dans l'Orientation n° 2 en adaptant son titre.

Action 5.1 Recourir aux eaux non conventionnelles (ENC)

Cette fiche action s'inscrit dans les préconisations du CESER visant à²⁷ :

- Mieux investiguer les possibilités d'un développement du recyclage des eaux usées,
- Renforcer la communication auprès des particuliers sur ces solutions de réutilisation des eaux concernant l'habitat individuel.

(23) Ibid.

(24) L'eau dans tous ses états - Contribution aux consultations SDAGE et PGRI 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée, juin 2021.

(25) Contribution du CESER BFC sur les projets de synthèse des questions importantes pour l'élaboration des SDAGE Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Seine-Normandie 2028-2033, mars 2025.

(26) Ibid.

(27) Ibid.

ORIENTATION 6 : FORMATION ET SENSIBILISATION

Action 6.3 Sensibiliser la population de Bourgogne-Franche-Comté à la préservation quantitative et qualitative de l'eau via des actions d'éducation à l'environnement (EE)

La Région souhaite lancer un appel à projets sur l'EE en direction de différents types de publics et dans lequel l'eau serait une thématique prioritaire.

Le CESER rappelle son point de vigilance formulé à la Région en 2020²⁸ sur la difficulté en matière de développement de l'EE. En effet, la faiblesse des financements publics de l'EE entraîne un phénomène de concurrence dans les thématiques déployées sur le terrain. Les acteurs et actrices publics, par leurs financements, "flèchent" en quelque sorte naturellement les interventions des professionnel·les vers telle ou telle thématique d'EE au détriment d'autres. Si la Région veut prioriser la thématique "eau" dans ses soutiens à l'EE, quid de la priorité donnée aux autres sujets tout aussi fondamentaux ? Préservation des milieux naturels, biodiversité, réduction des déchets...

Pour le CESER, la Région doit veiller à ne pas favoriser cette concurrence thématique mais bien à renforcer les actions d'EE dans leur ensemble

Action 6.4 Intégrer les enjeux liés à l'eau dans l'information, l'orientation et la formation professionnelle

Le CESER souhaiterait que cette orientation traite du sujet de la formation des élu·es communaux aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans tous leurs aspects. Il s'agit de leur donner les moyens de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

CONCLUSION

Cette FR permet de sortir d'une vision en silo à la Région des enjeux transversaux sur l'eau liés à de nombreuses politiques sectorielles (aménagement du territoire, biodiversité, changement climatique, développement économique, gestion des risques, santé, éducation, formation, agriculture...).

Elle permet également de donner de la cohérence et de la visibilité aux actions de la Région existantes ou à venir et notamment aux initiatives prises depuis quelques années sur l'eau et les milieux aquatiques.

Le CESER relève toutefois cette prudence de la Région à évoquer son engagement sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

Le CESER souligne aussi le choix pragmatique de la Région d'avancer à petits pas pour amener l'ensemble des acteurs concernés à adopter des comportements vertueux qu'il s'agisse d'enjeux quantitatifs ou qualitatifs notamment via la mise en œuvre des écoconditions "eau". Il salue aussi cette volonté régionale de mettre l'eau au cœur des préoccupations de toutes ses directions et de ses futures politiques.

En synthèse, les préconisations du CESER spécifiquement formulées dans le cadre de ce projet de FR régionale sur l'eau sont les suivantes :

Consolidation de la gouvernance régionale et locale de l'eau :

- Prendre la compétence optionnelle régionale de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau.
- Intégrer une nouvelle orientation/fiche action sur les enjeux et problématiques de la gouvernance régionale et locale de l'eau et des milieux aquatiques.
- Apporter des précisions sur le positionnement régional concernant l'organisation et la coanimation du CRE.
- Renforcer la visibilité des échanges et des décisions du CRE.
- Veiller à systématiquement associer les représentants des entreprises aux instances régionales/locales liées à l'eau.
- Intégrer dans l'orientation n° 6 le sujet de la formation des élus communaux aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

(28) Rapport du CESER BFC "Réduction des déchets : est-ce possible en Bourgogne-Franche-Comté ?", décembre 2020.

Cohérence stratégique et lisibilité de la FR :

- Inscrire cette FR en complémentarité des autres réponses apportées et mesures prises pour le monde agricole vis-à-vis de leurs difficultés actuelles.
- Intégrer des dispositions relatives à l'évaluation régulière de sa mise en œuvre sur la base d'un cadre de référence bien établi.
- Supprimer l'orientation n° 5 et intégrer l'unique fiche action dans l'Orientation n° 2.
- Apporter des précisions quant à la cible de cette FR et à son processus de communication.
- Revoir la datation de la FR, de "2024-2027" en "2026-2028".

Mobilisation du réseau des lycées :

- Préciser les différents niveaux de labellisation atteints, parmi les 118 lycées engagés dans la démarche "éco lycées", afin d'encourager l'atteinte du niveau 3.
- Valoriser les actions dans les lycées en matière d'équipements techniques et de sensibilisation et de modification des pratiques.
- Prioriser la planification des interventions dans les lycées dans les zones identifiées en tension sur la ressource en eau.
- Veiller à renforcer les actions d'éducation à l'environnement en évitant la concurrence thématique.

Enfin, cette FR a le mérite de constituer une première étape fondamentale de prise de conscience de la Région sur son rôle en la matière. Le CESER lui suggère de poursuivre ses réflexions pour aller plus loin dans la concrétisation de ses ambitions.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Martine Esther Petit, au nom de FNE si FNE BFC est favorable au principe de produire des feuilles de route pour concrétiser les stratégies à mettre en œuvre par la Région pour un réel engagement dans les nécessaires transitions, nous déplorons que ce projet occulte largement le volet agricole dans le document présenté à ce jour.

De notre point de vue le domaine agricole est le plus critique en période de tensions sur la ressource en eau, le Conseil régional BFC devrait s'inscrire dans une stratégie de conversion vers une agriculture durable beaucoup plus ambitieuse.

À propos de l'orientation 1, FNE BFC souligne l'importance à investir sur le volet de la restauration/protection des milieux aquatiques, dont les zones humides, afin de mieux affronter l'accentuation des sécheresses et de bénéficier de milieux plus résilients, capables de stocker de l'eau de façon naturelle (solutions fondées sur la nature).

En matière de planification de l'eau, peu de SAGE en région mais beaucoup de démarches de type contrat de rivière. Il serait nécessaire que chaque bassin versant soit couvert par une démarche de gestion concertée en lien avec l'action 2.3.

Concernant l'orientation 4 et notamment l'action 4.4 (intégrer l'eau dans les documents d'urbanisme), le seul moyen d'appliquer correctement la séquence Éviter/Réduire/Compenser est la prise en compte de ces milieux dans les documents d'urbanisme.

À noter, une fragilité importante en BFC en matière d'eau potable : sur 2057 unités de Distribution d'eau Potable (UDI) 78% distribuent moins de 1000 habitants. Aucune action n'est possible pour le Conseil régional sur ce sujet si ce n'est sur le volet prospectif ; quelle ressource future ? Comment mobiliser des ressources alternatives à l'eau potable ? Quelles actions de VNF sur le sujet des capacités des canaux et de leurs réservoirs ?

Ainsi, on peut souligner l'orientation visant à développer l'usage de l'outil prospectif "Ici 2050" et son indicateur EAU, indispensable dans une vision prospective afin d'éviter le développement de territoires sans avoir étudié auparavant la capacité à répondre aux besoins futurs de la population, ce qui vaut pour l'eau mais aussi pour l'ensemble des ressources.

En conclusion, à propos des acteurs de l'eau, on observe une gouvernance trop partagée, la Région pourrait y trouver sa place.

Par ailleurs, FNE BFC regrette l'absence, à ce stade, de définition d'actions liées au sujet essentiel de l'activité agricole.

Enfin, si le Conseil régional BFC n'a pas la compétence "eau" au sens strict, elle est un des leviers forts pour un changement profond des consciences et des usages. Même si cette feuille de route se place dans un spectre limité, elle se doit d'être plus motrice et davantage à la hauteur des enjeux.

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Madame la Présidente,

Monsieur le Vice-président du Conseil régional,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté souhaite saluer le travail réalisé sur cette feuille de route régionale dédiée à l'eau. Nous partageons le diagnostic : la ressource en eau est désormais un facteur de vulnérabilité pour nos territoires et nos activités. Nous l'observons tous : sécheresses, tensions locales, incertitude croissante. Il est donc essentiel d'anticiper et de planifier.

Cette feuille de route est une avancée. Elle apporte une vision transversale et sort de l'approche en silos. Elle intègre la sobriété, la biodiversité, l'action sur les lycées, le soutien aux collectivités et la cohérence avec les autres politiques régionales.

Nous alertons sur deux points clés pour garantir son efficacité.

D'abord, la gouvernance. Aujourd'hui la gouvernance de l'eau est trop complexe, peu lisible et parfois peu inclusive. Nous avons besoin d'une gouvernance où les représentants des entreprises soient systématiquement à la table des discussions et reconnues comme partenaires constructifs. Car sans les entreprises, il n'y aura pas de transition hydrique réussie : elles innoveront, elles investiront et elles ont déjà réduit leurs consommations d'eau de 30 % en 30 ans.

Ensuite, la prévisibilité. Pour investir, les entreprises ont besoin d'objectifs clairs, chiffrés, et d'une trajectoire stable. Une politique de l'eau ne fonctionne que si elle intègre une visibilité sur l'accès à la ressource en cas de crise, notamment pour les acteurs déjà performants. L'eau n'est pas seulement une contrainte. Elle peut devenir un avantage compétitif pour notre région, si nous faisons le choix de l'anticipation.

Je vous remercie.

Guy Zima, au nom de la CGT

Pour faire réponse au propos du MEDEF, la CGT exprime sa vive réserve sur la participation directe des entreprises, proposition figurant aussi dans la feuille de route présentée. Leur représentation étant acquise et assurée par les organismes consulaires, cette demande semble excessive au regard des autres acteurs et consommateurs (monde agricole, EPCI, communes, particuliers).

Au plus près des territoires



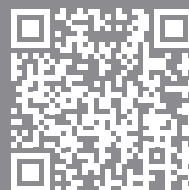
Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille
CS23502
21035 Dijon cedex





Propos introductif de la présidente

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers
Mes chères collègues,

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui pour l'avant-dernière plénière de 2025. Et en cette fin d'année particulièrement chargée puisque nous avons 3 séances plénières en 3 mois en raison du calendrier budgétaire contraint, j'ai choisi d'organiser notre Assemblée plénière sur une demi-journée seulement.

Je voudrais tout d'abord saluer la présence de monsieur Nicolas Soret, vice-président aux finances, aux achats, au développement économique, à l'économie sociale et solidaire, à l'emploi, ainsi que la présence de monsieur Michel Neugnot, vice-président aux mobilités, aux transports et infrastructures, aux affaires générales mais aussi référent CESER.

Merci de votre présence à tous les deux qui traduit la considération et l'intérêt de la collectivité régionale vis-à-vis de notre institution et de ses travaux, j'y reviendrai.

Je voudrais aussi saluer la présence de monsieur Jean-Michel Grenier, président du CODEV de Dijon Métropole, qui assiste régulièrement à nos travaux.

Depuis plusieurs mois, notre pays traverse des temps troublés. La défiance envers les pouvoirs publics grandit, et les tensions s'expriment sur de nombreux fronts. Dans ce contexte, j'ai choisi, pour ouvrir nos travaux, de tourner notre regard non pas vers ce qui divise, mais vers ce qui nous rassemble. De porter notre regard sur ce qui fait la force de notre assemblée : notre capacité collective à dépasser les intérêts particuliers des organismes que nous représentons pour construire ensemble l'intérêt général. Cette crise de la confiance démocratique traduit un besoin profond d'association, de collectif et de dialogue. C'est précisément ce qui constitue l'ADN de notre assemblée. La diversité des organismes qui composent le CESER pourrait être source de tensions, comme celles qui traversent la société. Pourtant, grâce à notre capacité d'écoute, à notre volonté de dialogue et à notre goût du débat, même lorsqu'il est animé, nous parvenons à dépasser les clivages. Nous faisons vivre ici ce que trop peu réussissent aujourd'hui : construire du consensus, collectivement, avec pour unique boussole l'intérêt général.

C'est ce bien commun qui doit demeurer inébranlable pour anticiper les crises, accompagner les transitions et produire des avis qui éclairent la décision publique. Notre assemblée crée des ponts là où d'autres construisent des murs. C'est un travail d'orfèvre, qui ne peut s'exécuter dans la précipitation mais qui prend toute sa valeur dans le temps long. La recherche de sens, la prise de connaissance des problématiques propres à chacun, chacune, les déplacements sur le terrain, l'écoute attentive, les débats et l'expression des idées, tout ceci nous caractérise.

Dans cette société du "FAST", où tout doit aller vite, où tout doit être produit à moindre coût et livré dans l'instant, nous faisons un autre choix : celui de l'intelligence du temps long. Le dissensus, lorsqu'il existe, ne doit pas être tu. Il est même sain, à condition qu'il ne se fasse jamais au détriment de la recherche exigeante du bien commun.

Et c'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons engagé un travail collectif avec les autres président-es des CESER de France. 22 président-es ont ainsi signé le manifeste Chemin d'Avenir, porteur d'une ambition claire : renforcer la démocratie régionale et maintenir le lien entre les Régions et la société civile organisée, dans un véritable esprit de partenariat avec les élu-es.

Ce manifeste a été présenté la semaine dernière aux président-es de Région, lors du congrès des Régions de France qui s'est tenu à Versailles. Et je veux vous dire, mes cher-es collègues, que ce fut un travail exigeant, parfois difficile et semé d'embûches. Mais je me suis battue jusqu'au bout pour qu'il voie le jour. Car c'est bien par l'écoute, par la compréhension des points de blocage et par le rappel constant de notre mission commune que nous avons pu aboutir à ce texte.

Les temps que nous traversons n'ont en rien altéré la qualité du lien que nous avons su construire et préserver avec le Conseil régional. Comme je l'évoquais en ouverture, en saluant la présence de deux vice-présidents de la collectivité, je veux ici mettre en lumière l'intelligence collective qui guide la relation entre nos deux assemblées. Cette confiance réciproque, cette dynamique partenariale, nous permettent aujourd'hui encore de contribuer en amont à la construction d'une politique publique régionale. En témoignent nos travaux sur la feuille de route régionale sur l'eau. Et c'est bien dans cet espace de dialogue que notre assemblée trouve tout son sens, toute son utilité et toute sa force. C'est dans cette démarche que notre action trouve toute sa portée pour la collectivité régionale : en l'accompagnant dans ses travaux de réflexion en amont, et en y apportant le regard exigeant et constructif de la société civile organisée sur les politiques qui façonnent la vie des habitantes et habitants de nos territoires.

La préparation évite la réparation. Je voulais le rappeler aujourd'hui, au moment où nous nous apprêtons à voter cette contribution. Elle illustre, une fois encore, la confiance qui nous lie à la collectivité régionale.

Sur ce chemin de la confiance, nous devons continuer à avancer et à élargir sans cesse le cercle, en allant à la rencontre de toutes celles et ceux qui font vivre nos territoires – élu-es locaux et nationaux, associations, entrepreneur-es, habitant-es. C'est d'autant plus essentiel dans le contexte actuel, où plane encore la menace de suppression des CESER. C'est pourquoi je poursuis, avec détermination, ce travail de proximité et de dialogue.

Dans le même esprit, avec le secrétariat général -j'en profite pour le remercier sincèrement pour son engagement et sa capacité à accompagner notre volonté d'évolution- nous avons choisi de renforcer nos moyens de communication.

Nouvelles vidéos, newsletters, présence accrue sur les réseaux sociaux, nouvelle Z-card, d'ailleurs vous en avez sur vos tables... tout cela participe d'une même ambition : mieux faire connaître le CESER, ses travaux, ses contributions. Car, souvent, on craint ce que l'on ne connaît pas.

Cette communication autour de notre assemblée et ses productions, nous la faisons vivre notamment à travers deux nouvelles newsletters : l'une à destination de la collectivité régionale, de ses élu-es et de son administration "Regards croisés", l'autre tournée vers nos organismes, nos partenaires et les acteurs et actrices du territoire "Le fil du CESER".

Mais je le rappelle, conseillères et conseillers, nous sommes tous ici les premiers ambassadeurs du CESER. N'hésitez pas à utiliser les outils qui existent et sont mis à votre disposition.

Il n'y a pas que nos actions qui évoluent puisque notre assemblée dans sa composition est également en mouvement. Je tiens à vous informer de la publication le 29 octobre dernier, d'un arrêté préfectoral qui modifie la composition nominative du CESER. Cet arrêté permet la désignation de 5 nouveaux membres de notre Assemblée. Tous n'ont pas pu être présents aujourd'hui mais je propose que celles et ceux qui sont ici puissent se lever et se présenter en quelques mots.

Monsieur Willy Cadet a été désigné en remplacement d'Olivier Brasseur-Legry et représentera l'UDES (Union régionale des employeurs de l'économie sociale et solidaire).

Madame Catherine Daurox a été désignée en remplacement de Marie-Hélène Chevallier-Delepine, elle représentera la CFDT mais n'a pas pu être présente aujourd'hui.

Il en est de même pour monsieur Vincent Étieve qui a été désigné en remplacement de Joseph Battault et représentera la CFDT.

Je salue aussi l'intégration de monsieur Fabrice Faivre, désigné en remplacement de Nathalie Mairêt et qui représentera la FRSEA.

Et enfin monsieur Christophe Fernandez qui a été désigné en remplacement de Sébastien Galmiche et qui représentera FO.

À tous je souhaite la bienvenue. Vous allez vite découvrir que le mandat de conseillère ou conseiller au CESER est exigeant, qu'il nécessite -pour être mené à bien- un travail suivi et un engagement qui vont bien au-delà des seuls temps de réunions. J'aurai plaisir à vous rencontrer prochainement et je suis sûre que l'ensemble des collègues vous réserveront le meilleur accueil dès aujourd'hui dans cette Séance plénière et dans les commissions. Je vous oriente également vers Yann Rousset, membre du Bureau en charge de l'accueil et de l'accompagnement des conseillères et conseillers.

Avec ces 5 nominations, notre assemblée compte désormais 108 conseillères et conseillers en poste dont 51 femmes et 57 hommes. Deux postes restent vacants, l'un au 2^e collège et l'autre au 4^e.

Concernant l'ordre du jour propre à cette assemblée,

Le premier point portera sur l'examen des avis formulés sur le 3 rapports soumis par l'exécutif régional :

- L'avis sur les Orientations Budgétaires pour 2026, préparé par la commission Finances-Europe et sur les contributions des 5 autres commissions thématiques, sera rapporté par Franck Ayache.
- L'avis sur le Rapport de développement durable sera rapporté par Annick Wambst, il a été préparé par la commission Territoires-Environnement.
- Et enfin, l'avis sur le Rapport égalité femmes-hommes 2025 et plan égalité professionnelle 2026-2028, travaillé en commission Cadre de Vie-Société, qui sera rapporté par Marie-Odile Coulet.

Le second point sera consacré à la Présentation de la Contribution du CESER à la feuille de route régionale sur l'eau. Cette contribution a été élaborée par la commission Territoires-Environnement et sera rapportée par Philippe Jean.

Mes cher-es collègues, je vous remercie pour votre investissement dans ce rôle de rapporteur-e qui est majeur dans nos travaux.

Le troisième point sera consacré à l'élection d'un nouveau membre du Bureau. En effet Sylvain Marmier m'a fait part de son souhait de démissionner de son mandat de vice-président délégué, président de la commission Finances-Europe.

Et conformément à l'Article 26 de notre Règlement Intérieur, le CESER réuni en Assemblée plénière doit donc procéder à son remplacement au sein du Bureau.

À cette occasion, je souhaite aujourd'hui adresser un remerciement sincère à Monsieur Marmier. Cher Sylvain, votre engagement au sein du CESER, et tout particulièrement à la présidence de la commission Finances-Europe, a toujours été marqué par la rigueur, la lucidité et l'écoute attentive que vous y avez apportées, des qualités précieuses pour une mission exigeante.

Nous avons eu de nombreux échanges, qui ont été à la fois une grande richesse sur le plan personnel et surtout une réelle contribution à la dynamique collective de notre CESER. Je comprends pleinement votre décision : il n'est pas toujours aisé de concilier plusieurs responsabilités. Ce choix traduit votre sens du devoir et votre attachement au bon fonctionnement de notre assemblée. Je me réjouis toutefois que vous poursuiviez votre engagement à nos côtés en tant que conseiller. Votre expérience, votre regard et votre exigence resteront des repères solides pour nos travaux collectifs. Merci, cher Sylvain, pour votre engagement fidèle et votre contribution précieuse à la vie de notre assemblée.

Concernant l'élection à la présidence de la commission Finances-Europe, je vous informe de la candidature de Gilles Curtit, présentée par le Premier Collège, que j'ai reçue par courriel le 6 novembre. En l'absence d'autre candidature et sauf demande expresse d'une personne, je vous proposerai de procéder à cette élection à main levée.

Le quatrième point de notre ordre du jour est une innovation sur laquelle je me suis engagée dans un souci permanent d'élargir le débat, de travailler en transversalité avec toutes les commissions et de permettre à chacune et chacun de s'exprimer.

Comme vous le savez, la commission Formation-Recherche est engagée depuis plusieurs mois dans un travail d'autosaisine "Quels modèles pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté ?". J'ai proposé à la commission de réaliser un point d'étape de ce travail devant l'Assemblée plénière afin d'informer l'ensemble des conseillères et conseillers que vous êtes, de l'avancée des travaux et des premières orientations en commission mais surtout afin de susciter des débats, des questions, des propositions. Nous parlons souvent de transversalité, en voilà une mise en œuvre concrète. C'est donc à nous toutes et tous, ici présents, de la faire vivre en participant activement à ce temps de réflexion commune.

Je vous remercie tous et toutes, par avance, pour votre participation active.

Et enfin, nous terminerons notre session plénière par un temps de questions diverses.

Je vous remercie et laisse la parole aux déclarations préalables.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



LE CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional est l'Assemblée des représentants de la société civile organisée de Bourgogne-Franche-Comté, au service de la région et de ses habitants.

Cette assemblée consultative a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Pour ce faire, le CESER émet des avis sur les politiques majeures proposées par l'Exécutif régional, répond à la sollicitation de la Présidente de Région sur des dossiers particuliers et choisit d'étudier tout sujet porteur d'enjeux importants pour la région. Il offre aussi la possibilité aux Bourguignons-Francis-Comtois de le saisir par voie de pétition sur toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental qu'ils jugent prioritaire ou essentielle.

Le cœur de la mission du CESER est de formuler des préconisations pour la construction ou l'évolution des politiques publiques. Ces préconisations sont formulées dans les travaux menés collectivement et sont le reflet des débats et prises de position partagés par la société civile organisée. Les CESER sont donc des lieux de débat démocratique apaisé et de construction progressive de consensus. Ils constituent un pilier important de la démocratie régionale.

En savoir plus sur le CESER : <https://www.ceser.bourgognefranchecomte.fr/>



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr